

Communiqué de presse

Paris, jeudi 17 janvier 2008

Plus d'une centaine de responsables des Commissions diocésaines d'Art sacré se réunissent à Paris le 21 janvier 2008

Lundi 21 janvier prochain, les responsables des Commissions d'Art sacré des diocèses de l'Eglise catholique en France se réunissent à Paris à l'initiative du Département d'Art sacré, dans les locaux de la maison de la Conférence des évêques.

Mgr Philippe Breton, évêque d'Aire et Dax et membre de la Commission épiscopale pour la liturgie et la pastorale sacramentelle, introduira les échanges avant de donner la parole au Père Norbert Hennique, responsable du Département d'Art sacré de la Conférence des évêques de France et responsable de la Pastorale liturgique et sacramentelle du diocèse de Paris. Il interviendra sur les projets et la mission du Département d'Art sacré.

M. Bruno Foucart, Président du Comité du patrimoine culturel du Ministère de la Culture s'exprimera ensuite sur le projet de colloque autour du thème « l'avenir des bâtiments d'églises » souhaité par Mme Christine Albanel, ministre de la Culture et de la Communication.

Dans l'après-midi, l'ensemble des participants seront accueillis au Palais de Chaillot pour une présentation et une visite de la Cité de l'Architecture et du Patrimoine.

Cette session sera également l'occasion d'échanges entre les participants sur leur expérience et leurs pratiques comme sur les enjeux de leur mission dans le contexte actuel.

Comme leur nom l'indique, les Commissions diocésaines d'Art sacré (CDAS) sont des instances dont chaque évêque a la responsabilité dans son diocèse. Elles ont un rôle de conseil pour toutes les questions qui concernent la construction d'églises nouvelles ou le réaménagement d'églises anciennes : dans l'un et l'autre cas, leur mission est de favoriser la prise en compte des exigences de la liturgie. Pour cela, elles accompagnent la conception et la réalisation de projets et favorisent des rencontres entre les responsables des communautés chrétiennes et ceux des autorités de la société civile. Dans ce contexte, elles ont aussi à promouvoir la collaboration de l'Eglise avec le monde artistique. Le patrimoine culturel coïncidant très largement avec le patrimoine culturel, les CDAS ont également pour rôle de veiller au respect du caractère religieux des lieux de culte. Elles sont ainsi appelées à favoriser, dans l'Eglise d'aujourd'hui, le développement et la connaissance de l'expression artistique de la foi, de la prière et de la liturgie.

L'Art sacré est l'un des trois départements du Service national de Pastorale liturgique et sacramentelle (SNPLS) de la Conférence des évêques de France. Ses membres travaillent en collaboration avec les CDAS comme avec des experts en liturgie, théologie, patrimoine, etc. Le Département d'Art sacré conseille et accompagne les diocèses qui en font la demande, particulièrement pour les églises « monuments historiques » et les cathédrales. Il a également en charge toutes les questions liées au patrimoine, à son utilisation, à sa conservation et à sa restauration.

Les journalistes qui souhaitent assister à tout ou partie de la session, ou rencontrer des intervenants ou participants, sont priés d'en faire la demande en appelant le 01 72 36 68 48.